

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 5 février 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRÉSENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Christian VENGEONS a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260211-8 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL_VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026

La prospective, construite avec le projet de loi de finances initial 2026 déposé par le Gouvernement Lecornu, et présentée lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2025 dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, a mis en évidence la nécessité d'augmenter de 345 k€ l'épargne brute d'ici 2029 pour garantir l'équilibre financier sur le long terme du budget principal de Pré-Bocage Intercom.

En effet, à taux d'imposition constants, l'autofinancement est insuffisant pour assurer le renouvellement des équipements de Pré-Bocage Intercom à hauteur de 925 k€ puisqu'il s'avère nécessaire de prélever 345 k€ sur le fonds de roulement.

Financement des investissements	en €	en %
Subventions	-	0%
FCTVA	121 390	13%
Taxe d'aménagement	50 000	5%
Autofinancement (épargne nette)	407 909	44%
Prélèvement fonds de roulement	345 701	37%
Emprunt	-	0%
Année 2029	925 000	100%

Dans un scénario où ce sont les taux d'imposition qui sont revus pour augmenter l'épargne brute de 345 k€ d'ici 2029, il est nécessaire d'augmenter l'ensemble des taux d'imposition de 1,16 point d'ici 2029, soit 0,29 point par an.

Les maires, réunis en commission CLECT, le 14 janvier dernier, se sont à l'unanimité prononcés en faveur d'une augmentation de l'ensemble des taux d'imposition de 0,29 point pour l'exercice 2026.

En tenant compte de l'évolution prévisionnelles des bases d'imposition pour 2026, et d'une augmentation de l'ensemble des taux d'imposition de 0,29 point, le produit fiscal attendu pour 2026 s'élève à 1 843 758 €.

Le détail par taxe est le suivant :

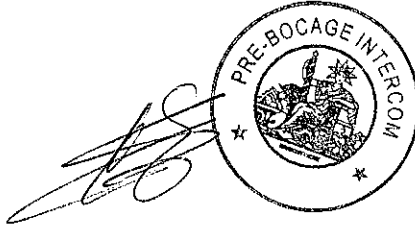
	Taux 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux proposés 2026	Produit fiscal attendu 2026
Cotisation foncière des entreprises	20,33%	4 630 107	20,62%	954 728 €
Taxe foncière (bâti)	3,00%	18 842 312	3,29%	619 912 €
Taxe foncière (non bâti)	4,40%	3 555 494	4,69%	166 753 €
Taxe d'habitation	8,83%	1 122 422	9,12%	102 365 €
			TOTAL	1 843 758 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2026, en fonction du tableau ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260211-20260211-8_DEL-DE
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026